

Commission de suivi de site LA SOCIÉTÉ CAMPINE ESCAUDOEUVRES

Lieu : Site de la société Campine

Date : 12 juin 2026

Collège « Administrations de l'Etat »

Monsieur GOURIOU, Sous-préfet de Cambrai
Monsieur MELIN, DREAL
Monsieur MESSIER, DREAL
Monsieur BEAURAIN, Renseignement territorial
Monsieur MERCIER, VNF

Collège « Exploitant »

Monsieur BOULANGER, Directeur du site
Madame VIAUD, Responsable HSE

Collège « Salariés »

Monsieur CAPELLE, Membre du CSE

Collège « Collectivités »

Monsieur POTIRON, Mairie d'Escaudœuvres
Monsieur LERICHE, Mairie d'Escaudœuvres
Monsieur MANESSE, Communauté d'agglomération de Cambrai
Monsieur DEVAUX, Communauté d'agglomération de Cambrai

Collège « Riverains et associations »

Monsieur BIGOT, Nord Nature Environnement

Personnes qualifiées

Commandant DELECOURT, SDIS
Commissaire DIERYCK, Police nationale
Monsieur MERCIER, Police municipale d'Escaudœuvres

Secrétariat de la CSS

Madame DUBRULLE, S3PI

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour	2
I. Introduction du Président de la CSS	3
II. Bilan d'activité et environnemental de la société CAMPINE pour 2025 (risques technologiques et risques chroniques)	3
III. Questions et échanges	6

La séance est ouverte à 9 heures 40.

Un tour de table est effectué.

I. Introduction du Président de la CSS

Monsieur GOURIOU rappelle que les CSS (Commission de suivi de site) sont l'occasion de tenir un échange public avec l'ensemble des acteurs du territoire sur le suivi du site, celui de la société CAMPINE dans le cas présent.

II. Bilan d'activité et environnemental de la société CAMPINE pour 2025 (risques technologiques et risques chroniques)

Un diaporama est projeté.

Monsieur BOULANGER expose que la société CAMPINE est une entreprise cotée à la bourse de Bruxelles depuis 1936. La société emploie 250 salariés en France en comptant les trois sites Ecobat acquis en octobre 2025. La société CAMPINE est spécialisée dans la valorisation des déchets et particulièrement le recyclage de batteries, et met en œuvre une stratégie environnementale qui consiste à exploiter les synergies de ses sites pour réduire les coûts de transport. Ainsi, le site d'Escaudœuvres œuvre principalement sur le marché français, en circuit fermé : il est intégralement approvisionné par des sites en France et livre vers des sites majoritairement français et européen, dont le site de la société CAMPINE à BEERSE en Belgique.

Monsieur POTIRON demande un point sur l'historique du site.

Monsieur MELIN explique que la société CAMPINE a pris la responsabilité des pollutions historiques de l'activité actuelle, c'est-à-dire celle de l'activité de cassage de batterie de la société RECYLEX, mais pas celle de la fonderie (ex-Métaleurop) qui l'a précédée. La société RECYLEX s'est vu imposer un plan de gestion des terrains pollués par les activités historiques passées de la fonderie, distinctes des activités reprises par la société CAMPINE. À ce titre, la société RECYLEX effectue des travaux (recouvrement et/ou renouvellement de la terre) dans certains jardins de riverains et des terrains publics.

Monsieur LERICHE craint que le PLU ait pour conséquence de dévaluer les biens immobiliers en raison de la proximité de ces derniers avec les zones polluées.

Monsieur MELIN explique que la pollution étant déjà connue, il n'y a aucune raison pour que les riverains soient pénalisés, d'autant plus que les travaux de la société RECYLEX constituent un facteur positif relatif à leur mise en compatibilité avec leur usage.

Monsieur MESSIER informe l'instance que la procédure prévoit la création d'une servitude d'utilité publique sur l'intégralité de la zone avec des contraintes différentes selon que les parcelles ont été traitées ou non. A titre d'exemple, un habitant qui n'aurait pas accepté que son terrain soit traité pourrait se voir interdit de cultiver un potager.

Monsieur BOULANGER reprend la présentation et rappelle que les sociétés du groupe CAMPINE exercent deux activités, le recyclage des métaux contenus dans les batteries, et la fabrication de dioxyde d'antimoine, lequel est un savoir-faire rare en Europe. Le site traite environ 200 tonnes de batteries par jour en moyenne.

Monsieur DIERYCK demande si le site traite les batteries au lithium et s'enquiert des risques d'incendie le cas échéant.

Monsieur BOULANGER répond que le site n'est pas censé recevoir des batteries au lithium. Toutefois, ces batteries peuvent entrer suite à une erreur de tri en amont. Si cela se produit, la batterie au lithium est systématiquement isolée dans un bac immergé dédié après le tri primaire. Toutefois, certaines batteries « plomb lithium SO_2 » sont parfois difficiles à identifier, car elles ressemblent beaucoup à celles au plomb. En cas de départ de feu, la règle est de les immerger et de les évacuer avec une filière dédiée.

Madame VIAUD présente le bilan de la campagne de plombémie. Elle explique que les seuils légaux sont de 400 μl pour les hommes et de 300 μl pour les femmes. Toutefois, la société CAMPINE s'est fixé des seuils plus drastiques : 150 μl pour les hommes et 45 μl pour les femmes. À fin 2025, deux personnes ont des taux situés entre 180 et 249 μl . Ces dépassements sont imputables au non-port des EPI ou à des écarts par rapport aux protocoles (deux douches par jour, changements de tenue...). Elle souligne également qu'un suivi est assuré pendant une période de cinq ans après le départ du salarié de l'entreprise.

Madame VIAUD présente ensuite les investissements 2025 et s'arrête principalement sur l'achèvement du remplacement de la clôture qui permet désormais de sécuriser le site à 100 %, ainsi que sur l'installation d'une pompe à chaleur qui a permis de supprimer les canalisations de gaz et donc un risque. Ensuite, une nouvelle station physicochimique a également été installée, mais elle n'est opérationnelle qu'à 50 %, car elle rencontre des problèmes de pré-traitement qui empêchent de rejeter conformément l'eau dans l'Escaut : un contrat d'exploitation avec le fournisseur a été mis en place pour remédier à la situation en 2026.

Enfin, Madame VIAUD cite la rénovation du bassin 1000 m^3 qui comprend son curage, beaucoup de chaux s'y étant déposé, la mise en place d'un liner et la réfection des canalisations de rejet jusqu'à l'Escaut (qui ont nécessité quelques travaux dans le bois avoisinant et l'abatage de quelques arbres).

Madame VIAUD aborde la campagne d'analyse de végétaux d'août 2025 et annonce qu'elle n'a pas pu être menée à bien : seuls deux riverains avaient accepté que des prélèvements soient effectués dans leur potager, mais leur récolte a été brûlée à cause de la chaleur particulièrement forte de l'été 2025. Pour 2026, deux riverains ont donné leur accord, et la campagne a été avancée à la semaine 20. Madame VIAUD sollicite l'aide des membres de la CSS et tout particulièrement celle de la municipalité d'Escaudœuvres pour mettre à disposition un terrain en vue d'effectuer les prélèvements.

Monsieur MELIN remarque que même si la terre des jardins a été remplacée, l'analyse sera intéressante pour mesurer l'impact de l'activité actuelle.

Concernant les campagnes de contrôle des eaux souterraines, du manganèse a été décelé dans l'un des piézomètres, mais aucune explication n'a été trouvée à date. Pour les métaux, les résultats sont inférieurs aux valeurs repères. Madame VIAUD fait savoir que les schémas ont été omis dans la présentation et qu'elle les transmettra par mail ultérieurement.

Le bilan des effluents fait état de quelques dysfonctionnements : la station d'épuration a rencontré des problématiques de DCO, de DBO5 (micro-organismes) et de MES (matières en suspension). Une étude est programmée en 2026 pour comprendre le problème qui pourrait se situer en amont du traitement. Madame VIAUD fait par ailleurs remarquer que le site a moins rejeté d'eau au canal qu'en 2024 en raison des problématiques de la station d'épuration qui empêchent des rejets conformes. Les problématiques de DCO, DBO et MES ont néanmoins été résolues à l'installation de la nouvelle station en août 2025. Le cadmium et le plomb étaient quant à eux conformes.

Madame VIAUD mentionne deux inondations en janvier et novembre 2025, liées aux dysfonctionnements de la station d'épuration et à la criticité des bassins. Toutefois, il n'y a eu aucun débordement vers l'extérieur du site, car l'eau a été évacuée par camion-citerne. Entre décembre

et fin janvier, le site a dépensé 183 000 euros de frais d'évacuation, d'où l'instauration d'un plan d'amélioration de gestion de l'eau en 2026.

Monsieur MELIN remarque que le terme « inondation » est de nature à inquiéter inutilement la population, car il n'y a pas eu de débordement et l'eau n'a pas touché les équipements de sécurité.

Monsieur POTIRON s'enquiert des prélèvements d'eau de forage.

Madame VIAUD indique que l'eau de forage est très peu utilisée, à hauteur de 150 m³ par an. Son utilisation est suivie par un compteur dédié et nécessite une autorisation exceptionnelle préalable du directeur du site ainsi que de la responsable HSE.

Monsieur POTIRON demande la procédure à suivre en cas d'incident tel que l'accumulation d'eau qui vient d'être évoquée.

Madame VIAUD indique que ces incidents sont traités en interne. En revanche, le site informe la DREAL.

Monsieur LERICHE demande quels sont les risques pour la population et quelles mesures il convient de prendre pour la protéger en cas de problème grave. Il fait savoir que les communes ont besoin de cette information pour leur plan communal de sauvegarde (PCS).

Monsieur BOULANGER rappelle que le site ne dispose pas d'un PPI (plan particulier d'intervention).

Monsieur MELIN confirme que les études de danger et les modélisations ne mentionnent pas de toxicité aiguë. Bien que des précautions puissent être prises, le site ne comporte pas de risque justifiant un PPI. Il insiste sur le fait que l'absence de PPI n'est pas incompatible avec la venue des pompiers ou la demande d'analyses.

Monsieur GOURIOU rappelle que le PCS n'a pas vocation à remplacer le PPI.

Madame VIAUD mentionne l'application FAR (Face Aux Risques) à laquelle la société a souscrit et qui permet d'informer les riverains.

Madame VIAUD présente ensuite les résultats d'analyses de PFAS, avant d'expliquer que le site d'Arnas est pilote pour capter les PFAS avant rejet. Ainsi, il est équipé d'un filtre zéolite permettant non seulement de capter 98 % des PFAS, mais aussi de capter des paramètres comme le lithium. Ce pilote sera développé sur le site d'Escaudœuvres.

Elle passe ensuite au contrôle de la qualité de l'air qui s'effectue grâce à des jauges Owen et des Partisol dont les contenus sont analysés par le laboratoire extérieur Céréco. Elle explique que le site n'est pas contraint par une limite réglementaire, mais uniquement par une obligation de surveillance de la qualité de l'air. Les analyses montrent qu'en 2025, c'est l'entrée du site qui est le plus impacté.

Monsieur BOULANGER met en avant la tendance à l'amélioration des résultats au fil des ans.

Madame VIAUD passe au bilan des inspections : 3 inspections ont été effectuées par la DREAL en 2025. Elles avaient pour objet :

- les mises en demeure, les déchets lithium-ion et le suivi du dossier des Mesures de Maîtrise des Risques (Monsieur MESSIER précise que le site s'est mis en conformité) ;
- la criticité de l'eau du site ;
- les prélèvements environnementaux.

Monsieur MELIN rappelle que les rapports sont disponibles sur www.georisques.gouv.fr.

Ensuite, Madame VIAUD annonce les projets 2026 :

- l'amélioration de la performance du prétraitement grâce à l'installation d'un filtre à charbon actif et à la modernisation des infrastructures, ainsi qu'un contrat d'exploitation avec Actibio pour améliorer les performances de la station d'épuration ;
- le déplacement de la cuve GNR pour réduire le risque de pollution en cas d'incident (elle était au bord du site et sera déplacée plus à l'intérieur) ;
- le projet de remplacement du dépoussiéreur : Monsieur BOULANGER explique qu'une réflexion est en cours pour rénover le filtre actuel plutôt que de remplacer tout le dépoussiéreur. Cette solution permettrait des résultats satisfaisants à moindre coût ;

Monsieur MESSIER précise, au sujet du remplacement du dépoussiéreur, que cette démarche permettrait d'améliorer encore les émissions du site, bien qu'elles soient déjà conformes. De plus, l'un des scénarios de l'étude de danger est l'explosion du dépoussiéreur qui produirait un effet à l'extérieur du site. Or, l'équipement actuel est un facteur de risque : par conséquent, la nouvelle solution aurait l'avantage de réduire les effets d'un éventuel incident.

Monsieur MELIN rappelle que les possibilités d'explosion avec des poussières de plomb posent toujours question. Dans le doute, il est recommandé d'agir comme si la possibilité était avérée.

Pour terminer, Madame VIAUD présente la liste des CAPEX 2026. Monsieur BOULANGER souligne qu'il s'agit surtout de sujets réglementaires.

III. Questions et échanges

Monsieur MERCIER demande combien de poids lourds circulent chaque jour pour se rendre sur le site.

Madame VIAUD en recense entre 15 et 50 par jour.

Monsieur MERCIER demande si l'entreprise envisage de recourir au transport fluvial grâce au canal de l'Escaût voisin.

Madame VIAUD répond que cette solution a été pratiquée jusqu'en 2024, et qu'elle s'apprête à être relancée.

La séance est levée à 11 heures 35.

Une visite du site de la société CAMPINE est réalisée à la suite de la CSS.

Le président de la CSS,
Le sous-préfet de Cambrai,

Michel GOURIOU